



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Aymeric PÉPION, Maire.

Etaient présents

SARRAIL Nadia, SIMON Jérémy, RENIMEL Isabelle, MARTINEZ Guillaume, FOUCAULT Jacqueline, ARTH Philippe, CAILLAULT Laurent, RONNET Valérie, GALLIER François, ETIENNE Christelle, ROBERT Aurélia, CANO Didier, LAPLACE Marylise (arrivée lors du point n°5), THIBAUDAT Yohan, HORNBERGER Caroline, MILANO Marie-Claude, VENTOLINI Giorgio, COUSIN Izabète (arrivée lors du point n°3), ENGELRIC-BERRUET Denyse.

Absents représentés :

MARTINEZ Cécile représentée par CANO Didier, FAUQUEMBERGUE Damien représenté par ROBERT Aurélia.

Secrétaire de séance : HORNBERGER Caroline.

Date de convocation : 8 décembre 2020

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents et représentés. Le quorum requis est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

Il est demandé d'ajouter des éléments sur le point transfert de compétence à la CCF, notamment la demande qui avait été faite sur la charge de cette nouvelle compétence. Le transfert ne coûtera rien à la commune de Traînou mais il est possible que dans le futur la CCF demande une augmentation de la dotation pour faire évoluer ce service.

L'Assemblée approuve le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2021 – Vins d'honneur

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors du Conseil Municipal de novembre il n'a pas été voté le tarif des vins d'honneur proposé habituellement par la Mairie. Il est donc nécessaire de délibérer.

		Tarifs 2020 (TTC)	Tarifs 2021 (TTC)
Salle des fêtes :			
	Vins d'honneur	72,00 €	80,00 €

Ce tarif correspond à une location de salle de 2 à 3h.

Les tarifs ont été travaillés en groupe de travail notamment entre Monsieur le Maire, l'adjointe aux finances Madame MARTINEZ et Madame LAPLACE et non en commission finances afin d'éviter les rassemblements pendant le confinement.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, par **17 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre**,

DÉCIDE

DE RAJOUTER le tarif de la prestation « vin d'honneur » au montant de 80.00€ applicable à compter du 1er janvier 2021, concernant le tableau des tarifs pour la Salle des Fêtes.

Arrivée de Madame COUSIN.

DECISION MODIFICATIVE N°5

À la suite du lancement par délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2011 du PUP (Projet Urbain Partenarial) de l'Orme Creux, des travaux ont été effectués. Dès l'attribution du lot ELECTRICITÉ à l'entreprise SOMELEC, la commune a dû, comme l'avait été demandé sur l'acte d'engagement, verser une avance d'un montant de 1221.71€ TTC. Cette avance a été comptabilisée en 2014 sur le compte 237 (Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles) mais cette écriture n'a pas été régularisée. De ce fait, il faut passer une écriture d'ordre qui n'a pas d'impact budgétaire. C'est une demande de la trésorerie.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE

D'ACCEPTER la Décision Modificative DM n°5 en Section d'Investissement :

D – 21534 Réseaux d'électrification – 1221.71€

R – 237 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles – 1221.71€

ADOPTION DE LA CHARTE INFORMATIQUE

Afin d'entrer en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), la commune de Traînou met en œuvre une charte informatique, nécessaire à son activité, comprenant notamment un réseau informatique et téléphonique. Les agents, ainsi que les élus, dans l'exercice de leurs fonctions, sont ainsi conduits à accéder aux moyens de communication mis à leur disposition et à les utiliser.

Ces outils technologiques, utilisés à bon escient, peuvent apporter une amélioration des performances. A l'inverse, une mauvaise utilisation entraîne des risques de mise en jeu de la responsabilité, d'atteinte à la confidentialité, à l'intégrité et à la sécurité des fichiers de données personnelles.

La charte informatique formalise ainsi les règles légales et de sécurité relatives à l'utilisation du système d'information et de communication de la commune de Traînou. La présente charte, validée par le comité technique en date du 1er décembre 2020, s'inscrit dans une demande d'information, de sensibilisation, de responsabilisation des utilisateurs des moyens de communication électronique et du système d'information de la commune.

La charte informatique a été adoptée après avis du Comité technique du 1er décembre. Elle a été diffusée par note de service et communiquée individuellement à chaque membre du personnel qui en a pris connaissance et s'engage à la respecter. Elle a également été envoyée à chaque élu pour en prendre connaissance et s'engager à la respecter.

Chaque utilisateur doit s'informer sur les techniques de sécurité et veiller à maintenir son niveau de connaissance en fonction de l'évolution technologique.

Son application est immédiate du fait de son intégration dans le Règlement Intérieur de la Collectivité.

Monsieur VENTOLINI soumet le souci d'avoir un mot de passe bien personnel que l'on puisse changer soi-même afin que personne n'ait accès à sa messagerie OVH.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

ADOpte la charte informatique de la commune telle qu'elle est présentée en annexe.
DÉCIDE de l'intégrer au Règlement Intérieur de la collectivité.

Arrivée de Madame LAPLACE.

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le 1er décembre 2020 le Comité Technique a donné son avis concernant les demandes de suppression de postes suite aux différents mouvements du personnel sur 2020. Il est proposé de supprimer les postes suivants :

- Un poste de rédacteur principal 1ère classe
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet 30/35h
- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet

Un agent au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe. Il est proposé de créer :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Un nouveau visuel de tableau des effectifs est proposé afin d'apporter davantage d'informations notamment la fonction affectée au grade du poste.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

DÉCIDE

D'ACCEPTER la proposition faite,

DE MODIFIER le tableau des effectifs comme présenté en annexe,

Les crédits nécessaires à la rémunération et charges des agents sont inscrits au chapitre 012.

CONVENTION TRIPARTITE « ÉCOLE EN TRANSITION »

L'association Loiret Nature Environnement propose aux établissements scolaires partenaires en lien avec les Mairies d'agir concrètement en faveur de la transition écologique en favorisant, chez les élèves, l'apprentissage des gestes écocitoyens et la compréhension des problématiques climatiques et/ou environnementales. 4 thématiques sont proposées aux établissements scolaires :

- « Pull-Over Plus », pour sensibiliser aux économies d'énergie ;
- « Objectif Climat 2030 », pour agir en s'adaptant au changement climatique ;
- « Objectif Zéro Déchet », pour réduire les déchets produits dans les classes, les bureaux et à la restauration scolaire ;
- « Ose le vert », pour favoriser la biodiversité et la découverte de la nature.

Il est proposé à la commune et à l'école élémentaire de bénéficier de ce partenariat pour une période d'un an sur l'année 2021.

L'opération vise notamment à créer une dynamique, basée sur des établissements ayant valeur d'exemplarité en termes de transition écologique.

La convention entraîne un engagement de la commune de Traînou :

- travailler d'une manière générale en étroite collaboration avec l'école et Loiret Nature Environnement ;
- soutenir le projet, notamment en participant activement à l'établissement de l'état des lieux et à la définition d'un plan d'action ;
- valoriser la démarche exemplaire engagée à l'école par tous les moyens possibles.

Les prestations proposées par l'association Loiret Nature Environnement s'élèvent à 4 950 €.

Participations :

- La Région Centre Val de Loire à hauteur de 65% = 3 152.50€
- La Mairie de Traînou à hauteur de 10% = 495,00 €
- L'école élémentaire de Traînou, via la coopérative scolaire à hauteur de 5% = 247,50 €.
- L'association Loiret Nature Environnement à hauteur de 20% = 970 €

La commission Affaires Scolaires et Jeunesse Fêtes et Cérémonies et la commission Travaux bâtiments – Environnement et Développement Durable pourront s'impliquer dans ce projet.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention.

Les crédits de cette dépense seront proposés au budget 2021 sur le compte 6288.

MISE EN PLACE DE REZO POUCE SUR LE TERRITOIRE DU PETR FORET D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne propose d'installer sur ses 49 communes un système d'autostop organisé et sécurisé qui met en relation gratuitement des automobilistes et des autostoppeurs pour de courts trajets du quotidien. Le dispositif appelé « Rezo Pouce » cible en priorité le public ne disposant pas de véhicule ou ne pouvant pas conduire (jeunes à partir de 14 ans, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, ...).

Les 49 communes correspondent aux communes de trois communautés de communes. Le PETR prend tout en charge pendant 3 ans. Il est proposé sept points d'arrêt à des endroits stratégiques où les conducteurs peuvent s'arrêter dans des endroits sécurisés.

Madame RONNET émet une réserve sur la sécurisation de la mise en relation. Comment être sûr d'avoir confiance au conducteur/passager. Il y a une phase d'identification quand on s'inscrit sur l'application. Les passagers peuvent refuser de monter dans une voiture qui n'est pas inscrite sur le réseau. Ce n'est pas comme Blablacar il n'y a pas de possibilité de mettre son avis sur les personnes.

Il n'y a pas de critère particulier pour s'inscrire, cela se fait uniquement sur du déclaratif.

Ce système permet uniquement de faciliter la mise en relation entre personnes. Il permet sur la durée de faciliter le covoiturage sur le territoire. Le coût principal sera le temps d'installation des panneaux par nos services et la constitution des dossiers pour les demandes d'installation des panneaux (conventions).

L'Assemblée, après en avoir délibéré **par 21 voix pour et 01 abstention**,

DÉCIDE

D'adhérer au dispositif « REZO POUCE » afin de permettre la création et la mise en place d'un dispositif d'auto-stop organisé.

De s'engager à :

- Communiquer sur ce dispositif ;
- Recueillir les inscriptions des utilisateurs ;
- Signaler des arrêts dans des lieux opportuns et sécurisés après réflexions et échanges avec le PETR ;
- Positionner les panneaux sur des poteaux existants ou à implanter ;
- Faire les démarches administratives nécessaires (arrêtés, autorisation de voirie, ...)
- Entretien des poteaux et des panneaux.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ENEDIS ET L'EARL FERME DE CHAMPAGNE POUR L'EMBELLISSEMENT D'UN POSTE ELECTRIQUE

La société ENEDIS propose l'embellissement de postes de distribution publique d'électricité de la commune.

L'objectif est de mettre en valeur un poste de transformation pour améliorer le cadre de vie des habitants. ENEDIS participe entièrement à l'opération pour un montant de 467€.

Il est proposé à l'Assemblée une convention entre ENEDIS, la Mairie et l'EARL Ferme de Champagne où se trouve un poste électrique. Il sera demandé au peintre qui interviendra que la fresque mette en avant l'activité agricole de la commune. L'Artiste peintre se situe à Vennecy.

Après avoir entendu Monsieur le Maire présenter le dossier,

L'Assemblée, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DÉCIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR – DÉFENSE INCENDIE

Un plan pluriannuel de renforcement de la Défense incendie communale avait été élaboré en 2019 afin de planifier et de lisser les installations sur une dizaine d'années.

Les crédits prévus sur 2020 n'ont pas été utilisés pour la Défense Incendie en raison du remplacement du broyeur Rousseau cassé par l'épareuse Bomford.

Toutefois, le plan pluriannuel perdure et il est envisagé de le débiter en 2021 avec l'installation de deux bâches sur des terrains communaux où la Défense incendie est actuellement insuffisante.

Pour les différentes autres zones à pourvoir dans les années à venir, des conventions de mise à disposition sont à prévoir avec des propriétaires privés.

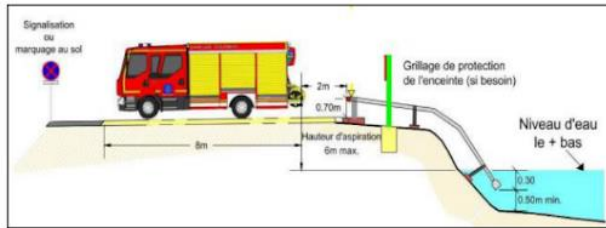
Les zones actuellement peu, voire pas défendues :

- Ferme des Cillardières : DECI 120 m³
- Angle rue des Sablons / Croix des forgerons : 60 m³ à prévoir
- Route de Fay : 30 m³ à prévoir sur terrain communal
- Extrémité de la rue des Cillardières : 60 m³ à prévoir
- Angle rue du Chemin Blanc : 30 m³ à prévoir
- Hôtel Dieu : 30 m³ à prévoir
- Route de Fay TDF : 30 m³ à prévoir
- Laizeau : 60 m³ à prévoir au 1564
- Impasse de la Dudinière : 60 m³ à prévoir
- Route de Fay : 60 m³ à prévoir
- Bretagne : 60 m³ à prévoir en remplacement du puisard
- Chenillerie angle entre rue ferme et chemin : 60 m³ à prévoir
- Armes blanches : 30 m³ à prévoir
- Rue des étangs : convention pour utilisation étang privé
- Laizeau : 60 m³ à prévoir au niveau du 755
- La Vallée : 60 m³ à prévoir
- Angle Chenillerie : 60 m³ à prévoir
- Laizeau : 60 m³ à prévoir au niveau du carrefour avec chemin face au 385

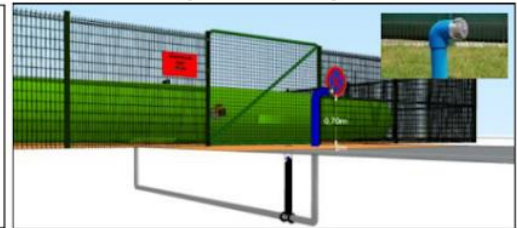
Plusieurs possibilités d'aménagement sont envisageables selon les sites :

- Dispositifs d'aspiration fixes :

Ligne d'aspiration fixe



Ligne d'aspiration fixe avec col de cygne (acier ou inox)



Caractéristiques

- Canalisation rigide uniquement (acier, inox),
- Longueur maximum 8 m,
- Crépine sans clapet à au moins 0,50 m du fond et 0,30 m au-dessous du niveau le plus bas,
- Capacité nominale d'aspiration, (hauteur d'aspiration) de 6 m maximum,
- La canalisation, avant le demi-raccord devra reposer sur un point fixe capable de supporter le poids de la canalisation une fois cette dernière en charge,
- Nettoyée et entretenue régulièrement par le propriétaire (ligne pivotante acceptée).

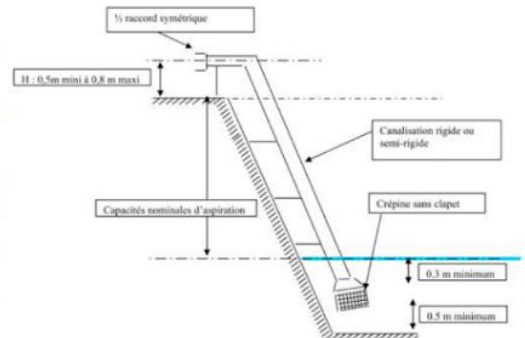
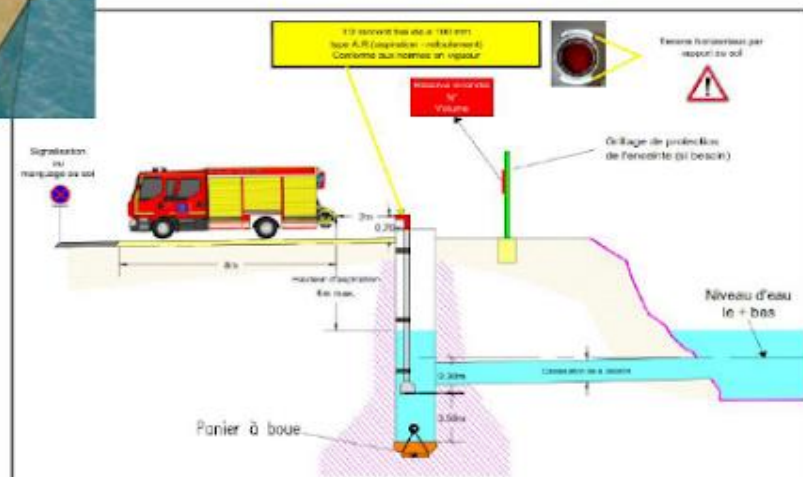


Schéma de principe

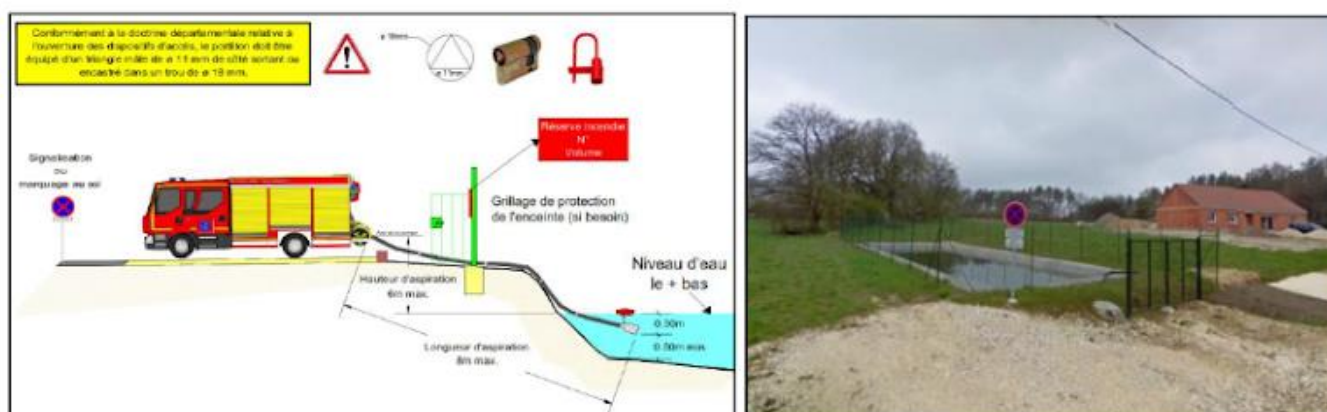


Puisard déporté

Réserves incendie naturelles :

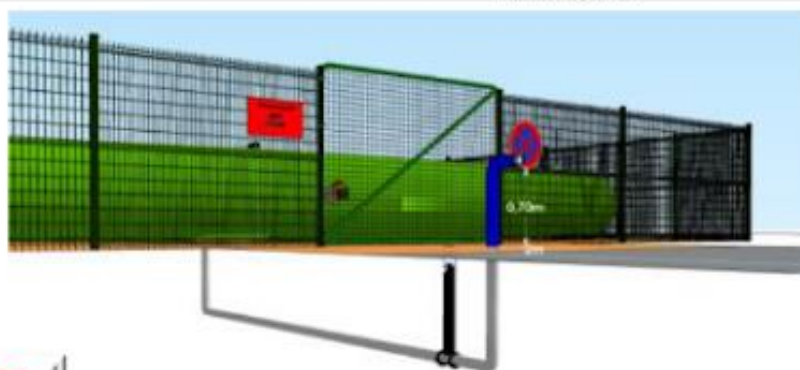
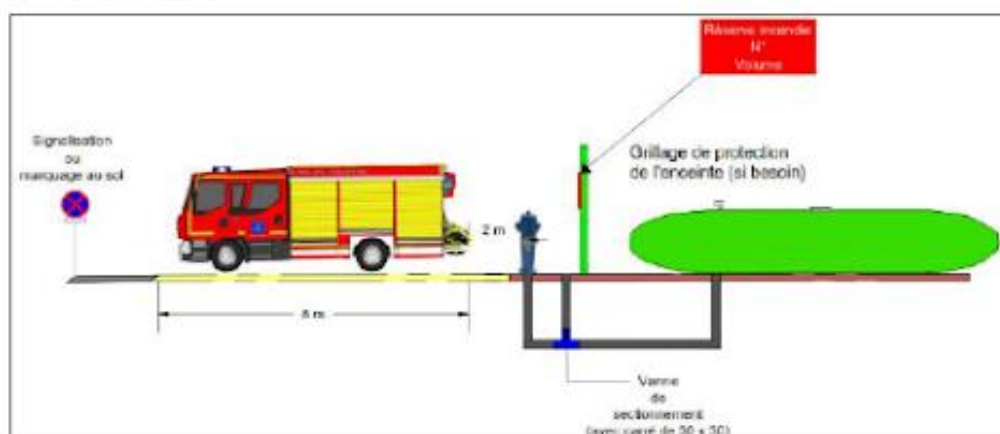
Caractéristiques

- Disposer d'une aire de mise en aspiration (cf. fiche n°12),
- Le nombre de piquages et la distance entre les lignes d'un même groupe doivent être en adéquation avec le volume (cf. fiche n°13),
- Apposer la signalisation réglementaire (cf. fiche n°10),
- Pour les risques courant faible, courant ordinaire et sur des points d'eau naturels de type mare, rivière, étang, ruisseau, l'installation de dispositif d'aspiration fixe n'est pas systématiquement exigée.



Réserves incendie artificielles :

Schémas de principe



Pour 2021 une subvention de 35 % du coût HT des travaux peut être demandée dans le cadre de la DETR.

Le coût estimé des travaux pour les deux installations de deux bâches en 2021 s'élève à 21 731 € HT, avec une subvention envisageable de 7 606 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*, autorise la demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR – RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le remplacement de fenêtres est nécessaire à l'école élémentaire.

En effet, un programme de rénovation avait été commencé et doit être finalisé au niveau des 36 huisseries qui restent à rénover sur la façade côté rue de la République :

6 classes, 2 ateliers, bureau psychologue, sanitaires, couloir.

Ces travaux permettront d'améliorer le confort énergétique du bâtiment.

Ce programme peut être subventionnable à 35 % du coût HT des travaux dans le cadre de la DETR.

Le coût estimé des travaux s'élève à 22 935 € HT avec une subvention envisageable de 8 027 €.

Il faut aussi être vigilant sur le renouvellement de l'air neuf. Les nouvelles fenêtres peuvent parfois empêcher l'air de se renouveler. Des devis ont été faits pour une VMC. Il faut faire attention à l'évolution de la législation au niveau des écoles et des établissements recevant du public.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*, APPROUVE cette demande de subvention.

AFFAIRES DIVERSES

Décisions du Maire :

- **Avenant au contrat d'entretien des chaudières Gaz**

La salle de réunion située au 72 rue du Stade n'étant plus ouverte au public, l'entretien de la chaudière ne s'avère plus nécessaire car le chauffage n'est plus utilisé.

Un avenant au contrat initial d'entretien a été demandé au prestataire afin de retirer ce bâtiment, l'économie annuelle générée s'élève à 410,35 €

En outre, le contrat de gaz associé à ce bâtiment va être supprimé, l'économie annuelle générée s'élève environ à 220€.

- **Renouvellement du contrat de prestation de service d'accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD avec la société DATA VIGI PROTECTION**

Un premier contrat avait été signé en 2018 afin que la commune dispose des compétences adaptées à la mise en conformité avec le RGPD. La société met aussi à disposition un délégué à la protection des données (DPD) qui est désormais obligatoire dans les collectivités. Ce contrat est renouvelé pour 3 ans pour un coût mensuel de 87,60€. Ce tarif est valable dans le cadre d'une mutualisation avec toutes les communes de la CCF et la CCF qui souscrivent aussi à cette offre.

Informations du Maire :

- CCF :
Adoption du règlement eau et assainissement commun entre toutes les communes de la Communauté de communes.

Il est fait état d'une arrivée d'eau supplémentaire non prévue dans les réseaux d'assainissement. Des investigations sont prévues afin de savoir si ce sont des infiltrations dans les canalisations qui ne seraient plus étanches ou si c'est de l'écoulement venant d'installations illégales. Il y a une interdiction de rejet des eaux pluviales dans l'assainissement, entraînant des amendes. Des rendez-vous seront pris sur la commune avec la CCF.

Des panneaux seront installés dans les entrées de la commune indiquant l'entrée sur le territoire de la CCF.

- Remerciement aux agents pour les travaux réalisés sur la commune. Monsieur le Maire présente les différents travaux réalisés : achat d'une parmentière pour le restaurant scolaire, embellissement et fleurissement, installation de grillages anti-pigeon, aménagement rue de fonteny des poubelles, décorations de Noël, rebouchage de voiries.
- Les vœux du Maire sont annoncés le 22 janvier (sous réserve covid).
- Une isolation gratuite a été réalisée et est terminée dans les sept bâtiments communaux comme évoqué lors du conseil municipal du 16 novembre 2020. (Logement d'urgence, logement de la poste, une partie de la cantine, une partie des écoles, local des infirmiers, la bibliothèque, une partie du gymnase).
- Une Commission éthique et transparence s'est réunie le 7 décembre.
- Une Commission médicale le 3 décembre. Un médecin remplaçant le Dr Favrichon vient tous les mardis et un remplaçant est prévu durant le congé maternité du Dr N'Guyen Dinh.
- Démission de Madame Christelle LUCAS du conseil municipal fortement découragée par les têtes de listes de l'opposition.
- Mr le Maire informe qu'il a reçu l'encart de l'opposition pour le bulletin municipal de Décembre. Il sera intégré au bulletin de Janvier quand les modifications y seront apportées. (Envoyé d'une adresse mail mairie d'un élu qui siège au Conseil Municipal, signé, sans propagande). Mme Renimel précise que le texte est trop long. Pour que cela soit lisible, il faut un maximum de 700 caractères.

TOUR DE TABLE

- Madame HORNBERGER informe de l'excellent retour de la distribution du colis des aînés.
- Madame RENIMEL : suite colis des aînés, les gens reviennent en Mairie pour remercier la Municipalité, il y a aussi des remerciements par e-mails et des dons au CCAS. Une personne a refusé le colis pour qu'il bénéficie à une personne nécessiteuse. Il reste 80 colis environ à distribuer le week-end du 19-20 décembre.
- Monsieur MARTINEZ fait les distributions dans les maisons de retraite.

- Trainou-Bus : un sondage sur Facebook et le site de la Mairie est en cours pour le maintien ou non de ce service et sur des horaires peut-être plus adaptés. C'est en effet un bilan en demi-teinte car il y a des habitués mais encore trop peu de monde à en bénéficier. Le service reste en fonctionnement tant que Super U laisse à disposition le minibus. Les élus ont profité de la distribution des colis aux aînés pour leur en parler afin qu'ils en bénéficient. Souvent, ils ne se manifestent pas car ils ne souhaitent pas prendre la place d'autres personnes.
- Concernant l'exercice militaire de grande ampleur, la Municipalité a reçu les remerciements du directeur du cabinet du Préfet du Loiret pour le déroulement et l'accueil de la Mairie de Trainou. Il y avait environ une centaine de participants.
- Madame ENGELRIC-BERRUET : lecture d'un courrier de remerciement pour la création de l'allée des déportés. Elle fait la demande pour intégrer la commission "fêtes et cérémonies".
- Madame MILANO : Demande si l'ATSEM qui avait été recruté pour 2 mois a été prolongée, la réponse est: oui, jusqu'en Juin.
Lecture de la lettre du président de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie concernant l'organisation du 11 Novembre.
- Monsieur Ventolini : Donne sa démission de la commission "éthique et transparence".
- Monsieur SIMON : les travaux de la déchetterie de LOURY seront terminés début janvier comme convenu. Il manquera un quai motorisé qui arrivera fin janvier.
La Commission Espaces Naturels / embellissement / base de loisirs se réunit pour la première fois le 16 décembre.
Le comité syndical du PETR se réunit le jeudi 17 décembre.
Ramassage des monstres prévu le 17 mars 2021.
- Madame SARRAIL : suite au sondage sur le projet de l'Aide au devoir, 28 familles sont intéressées. Recherche de bénévoles pour les lundis, mardis, et jeudis soirs de 16h45 à 17h30.
- Collecte des sapins de Noël le samedi 9 janvier sur la place Léon Pierrot par un paysagiste de la commune, Tony Nature, pour les broyer naturellement et localement.
- Plusieurs conseillers se proposent d'installer la crèche de Noël.

Questions diverses :

- Madame MILANO demande si le panneau d'affichage de la place Léon PIERROT fonctionne bien car l'information sur le Conseil Municipal ne s'affichait pas. Il est proposé de faire une vérification.
- Il est demandé comment seront facturés l'eau et l'assainissement. La facture d'eau sera en janvier pour la consommation 2020 et celle de l'assainissement sera prévue en juin pour 2020/2021. Une estimation sera faite pour les personnes qui ont choisi le prélèvement. Le service eau et assainissement situé à la Mairie de Rebréchien est disponible pour plus de détails sur la facturation.

Clôture de la séance à 19h35

ARTH Philippe

CAILLAULT Laurent

CANO Didier

COUSIN Izabète

ETIENNE Christelle

ENGELRIC BERRUET
Denyse

FAUQUEMBERGUE
Damien
Absent représenté

FOUCAULT Jacqueline

GALLIER François

HORNBERGER Caroline

LAPLACE Marylise

MARTINEZ Cécile
Absente représentée

MARTINEZ Guillaume

MILANO Marie-Claude

PÉPION Aymeric

RENIMEL Isabelle

ROBERT Aurélia

RONNET Valérie

SARRAIL Nadia

SIMON Jérémy

THIBAUDAT Yohan

VENTOLINI Giorgio